



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juillet 2018

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique

Bangkok, 10 octobre 2018

Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (section I) et ses annotations (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture et déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique par la généralisation de l'accès et du recours aux applications des techniques spatiales.
3. Adoption du rapport de la Conférence ministérielle.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture et déclarations liminaires

Le programme provisoire de l'ouverture de la session sera mis en ligne en temps utile à l'adresse suivante : www.unescap.org/intergovernmental-meetings/third-ministerial-conference-space-applications-sustainable-development.

b) Élection du Bureau

La liste des participants sera mise en ligne en temps utile à l'adresse suivante : www.unescap.org/intergovernmental-meetings/third-ministerial-conference-space-applications-sustainable-development.

Le Bureau de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique sera composé d'un président et de deux vice-présidents.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/MCSASD/2018/L.1)

Annotation

La Conférence examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire avec les modifications jugées nécessaires.

2. Appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique par la généralisation de l'accès et du recours aux applications des techniques spatiales

Documentation

Parvenir à une généralisation de l'accès et du recours aux applications des techniques spatiales aux fins du développement durable (ESCAP/MCSASD/2018/1)

Projet de déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/MCSASD/2018/L.2/Add.1)

Projet de plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) (ESCAP/MCSASD/2018/L.2/Add.2)

Annotation

Malgré les progrès accomplis dans les sciences spatiales et ses applications novatrices, notamment les améliorations apportées à la qualité, à l'accessibilité et à la fiabilité des données spatiales, et le renforcement des partenariats régionaux, il y a encore des lacunes à combler et des défis à relever en ce qui concerne la mise en commun des connaissances, le partage de l'information, le développement des capacités et la mise en place d'accords, de normes et de règles à l'échelle régionale. De nombreux pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, n'ont souvent pas une masse critique de personnes capables d'analyser et d'utiliser l'information d'origine spatiale en temps voulu.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a donné à la communauté spatiale une occasion unique d'étendre l'utilisation des applications des techniques spatiales et des informations géospatiales dans toute la région. Le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017) s'étant achevé, les États membres ont élaboré un nouveau plan d'action pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique pour la période 2018-2030 dont l'objectif est de faire en sorte que les applications des techniques spatiales et les services d'information géospatiale contribuent dans toute la mesure possible à l'application de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et de fournir l'appui dont les pays et la région ont besoin pour appliquer le Programme 2030. La Conférence est invitée à examiner le nouveau plan d'action (ESCAP/MCSASD/2018/L.2/Add.2) en tenant compte des principales possibilités et difficultés recensées dans la note du secrétariat (ESCAP/MCSASD/2018/1).

La Conférence est également invitée à examiner un projet de déclaration ministérielle dans lequel il est proposé que les États membres de la région Asie-Pacifique aient accès et recours aux sciences, techniques et applications spatiales dans toute la mesure possible aux niveaux national et régional en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Le projet de déclaration ministérielle réaffirmera la volonté des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de promouvoir une généralisation de l'accès et du recours aux applications des techniques spatiales à l'appui du développement durable.

Les délégations sont invitées à proposer des initiatives de soutien visant à faciliter l'action politique, sur la base de la coopération régionale, afin de concrétiser la vision commune énoncée dans la déclaration. Les délégations sont également invitées à faire des déclarations de politique générale sur les tendances spécifiques de chaque pays et les progrès qu'ils ont accomplis. Elles souhaiteront peut-être faire des déclarations sur les plans nationaux mis en place récemment, les nouvelles pratiques exemplaires et l'expérience acquise en ce qui concerne l'optimisation de la contribution des applications des techniques spatiales aux efforts de développement durable et le renforcement des capacités. Les délégations sont invitées à appuyer le projet de déclaration ministérielle, en mettant en lumière la contribution apportée par leur pays à la mise en œuvre du plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030).

Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations internationales et régionales, en tant que partenaires de la mise en œuvre du plan d'action, sont invités à faire de brèves déclarations. Les partenaires souhaiteront peut-être donner des précisions sur l'appui et la collaboration qu'ils souhaitent apporter à la mise en œuvre du plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030).

3. Adoption du rapport de la Conférence ministérielle

Documentation

Projet de rapport (ESCAP/MCSASD/2018/L.2)

Annotation

La Conférence examinera et adoptera un rapport dans lequel figurera un compte rendu de ses travaux et les recommandations et décisions qu'elle a prises, notamment, à l'annexe I, la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et, à l'annexe II, le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030).